

# ESSOR DU VÉLO ET SÉCURITÉ ROUTIÈRE : QUELS SONT LES DÉFIS POUR LES MUNICIPALITÉS?



**Mme Peggy Powers**

Conseillère Sports et loisirs  
La Mutuelle des municipalités  
du Québec

**À la fois objet de loisir et moyen de transport, le vélo continue de gagner en popularité au Québec. En 2015, 1,9 million de Québécois ont utilisé le vélo comme moyen de transport<sup>1</sup>. Cependant, la perception d'un certain manque de sécurité est l'un des principaux facteurs limitatifs à l'essor du vélo. Comment rendre les milieux de vie plus sécuritaires dans le contexte d'une hausse marquée du nombre de cyclistes?**

## LE CADRE LÉGAL DE LA PRATIQUE DU VÉLO

Le Code de la sécurité routière prévoit explicitement l'utilisation de bicyclettes sur les routes et précise les responsabilités de chaque type d'utilisateurs. Cette loi a été modifiée tout récemment afin de mieux protéger les cyclistes, qui sont très vulnérables en cas de collision avec un véhicule moteur. Par exemple, une nouvelle obligation de maintenir une distance minimale de 1 m lorsqu'un véhicule moteur dépasse une bicyclette a été ajoutée lorsque la limite de vitesse maximale autorisée est de 50 km/h ou moins. Cette distance minimale est portée à 1,5 m sur les voies plus rapides.

Par ailleurs, les municipalités et les MRC ont des compétences en matière d'aménagement des infrastructures cyclables. Conséquemment, leur responsabilité civile peut être engagée si des défauts dans l'aménagement ou l'entretien de leurs voies cyclables sont source d'accidents. Pensons à une configuration dangereuse au bas d'une pente ou encore à un défaut dans le revêtement de la chaussée qui causerait une chute infligeant des blessures à un cycliste.

## PRATIQUES D'AMÉNAGEMENT ET D'ENTRETIEN

L'aménagement d'infrastructures cyclables ne doit pas s'improviser, comme en témoignent les sommes considérables qui ont parfois été investies pour concevoir des infrastructures pourtant dysfonctionnelles et dangereuses. C'est pourquoi les

administrations municipales doivent bien planifier chaque détail d'un nouveau projet. Les aménagements visant la modération de la circulation sont, entre autres, parmi les meilleures mesures dont les municipalités disposent pour augmenter la sécurité. Doter les employés municipaux affectés aux travaux publics d'une procédure bien structurée d'inspection et d'entretien régulier des voies cyclables préviendra également bien des accidents. Cette procédure doit prendre en compte les nombreux critères techniques existants, puisqu'ils serviront de référence si un accident survient. Contactez les conseillers de La Mutuelle des municipalités du Québec pour obtenir les meilleures références en la matière.

## ENCADREMENT DE LA PRATIQUE

La sensibilisation au partage de la route est certainement l'un des enjeux les plus importants en matière de sécurité à vélo. Les principaux défis à relever sont :

- De renforcer le respect du Code de la sécurité routière
- De rendre les cyclistes plus visibles
- D'augmenter encore le taux de port du casque

Attention toutefois aux cas où une municipalité organise une activité à vélo, par exemple dans le cadre d'un événement populaire ou de son programme de camp de jour. Les mesures à prendre sont alors plus nombreuses étant donné que la responsabilité principale de la sécurité des participants revient à l'organisateur.

Les municipalités constituent la première ligne préventive pour rendre plus sécuritaire la pratique du vélo. C'est pourquoi elles devraient se doter d'une solide expertise en matière d'aménagement et d'entretien d'infrastructures cyclables, en plus de favoriser une conduite responsable par tous les usagers de la route. Pour en apprendre davantage, les membres sociétaires de La Mutuelle des municipalités du Québec peuvent contacter ses conseillers en gestion des risques à [info@mutuellemmq.com](mailto:info@mutuellemmq.com). ◀

<sup>1</sup> L'état du vélo au Québec en 2015, Vélo Québec  
[www.velo.qc.ca/files/file/expertise/VQA\\_EDV2015\\_fr\\_lr.pdf](http://www.velo.qc.ca/files/file/expertise/VQA_EDV2015_fr_lr.pdf)